



A l'attention de Madame Anne Gaëlle Beaudoin Clerc, préfète du Puy de Dôme

En copie à la Direccte du Puy de Dôme

En copie à la CABEP 63

En copie à FFB 63

En copie à la FNTP Auvergne

Clermont-Ferrand, le 23 mars 2020.

Madame la Préfète du Puy de Dôme,

Dans cette crise sanitaire liée à l'épidémie COVID-19, un accord est intervenu au niveau national entre le gouvernement et les organisations patronales du BTP excluant les organisations syndicales des salarié(e)s de la profession, prévoyant sous certaines conditions une reprise d'activité de la profession. A la suite de cet accord de nombreux employeurs ont appelé ce jour leurs salariés pour une reprise ce matin.

La fédération CGT de la construction est intervenue vigoureusement auprès des Organisations Patronales de la profession.

**Elle a obtenu de la CAPEB, de la FFB et de la FNTP, la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des entreprises du BTP en attendant de voir les propositions de l'OPPBTB qui devront être validées par les Organisations syndicales.**

C'est avec consternation que le syndicat départemental Cgt des salariés des professions de la construction et du bois et l'Union départementale Cgt du Puy de Dôme constatent que plusieurs entreprises du département demandent aux salarié.e.s de reprendre le travail malgré cet accord et donc cette interdiction conforme aux préconisations des professionnels de santé appelant à « rester chez soi » dans l'intérêt de toutes et tous. Nous les invitons à exercer leur droit de retrait.



Union Départementale CGT du Puy de Dôme  
Maison du Peuple, Place de la Liberté,  
63000 Clermont-Ferrand  
ud@cgt63.fr  
tél : 04 26 07 78 60  
fax : 04 73 31 87 82

Dans la plupart des secteurs : métallurgie, chimie, construction, ports et docks, plateformes d'appel, banques... Ce sont les salarié.e.s et les délégué.e.s qui imposent des mesures de fermetures, de réduction d'activité, de protection élémentaire, aux employeurs. Le monde, notre pays, traversent une crise sans précédent. L'urgence est aujourd'hui à protéger la santé de toutes et tous et à assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Le monde du travail est pleinement mobilisé en ce sens. La CGT œuvre, à tous les niveaux, pour lui permettre de faire face à la situation.

Nos organisations syndicales réitèrent leur demande de mise à l'arrêt de tous les activités non vitales et non urgentes pour lutter contre l'épidémie. En ce sens l'activité du chantier de l'élargissement de l'A75 doit être arrêtée.

Par ailleurs nous demandons que les salariés détachés puissent bénéficier du chômage partiel (la DIRECCTE doit avoir la liste).

Elles exigent le maintien intégral des salaires et revenus pour les salariés et l'interdiction des licenciements et de sanctions contre ceux qui utilisent le droit de retrait. Elles revendiquent le maintien de tous les droits syndicaux et convocation de CSE/CHSCT exceptionnels autant que nécessaire.

Nous vous demandons de mettre des moyens pour le contrôle des entreprises qui ne respecteraient pas l'interdiction en vigueur à ce jour de travailler et par la suite les consignes de protection.

Nous vous demandons d'appliquer les sanctions nécessaires en cas de manquement à ces obligations ou si l'activité se poursuivrait sans l'accord du CSE.

Conscient de votre implication pour préserver et garantir la santé de l'ensemble de la population, nous vous remercions de nous indiquer quels sont les moyens mis en œuvre et quel est le résultat de ces contrôles. Nous vous prions de croire, Madame la Préfète du Puy de Dôme, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour l'UD Cgt 63  
Ghislain Dugourd, secrétaire général



Union Départementale CGT du Puy de Dôme  
Maison du Peuple, Place de la Liberté,  
63000 Clermont-Ferrand  
ud@cgt63.fr  
tél : 04 26 07 78 60  
fax : 04 73 31 87 82